

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 octobre 2023

Lancement de la 3^e Semaine nationale des métiers de l'agroalimentaire du 6 au 10 novembre

Pôle emploi, le réseau des Associations Régionales des Industries Alimentaires (ARIA), l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), l'APEC, l'APECITA¹ et OCAPIAT poursuivent leur engagement en faveur de l'emploi agroalimentaire. Premier employeur industriel français avec plus 423 000 salariés en 2021, selon l'INSEE, et près de 94 000 projets de recrutements en 2023 en France métropolitaine et dans les DROM, l'agroalimentaire recrute et forme ses employés de demain.

Avec plus de 18 900 entreprises en 2021, selon l'INSEE, la filière agroalimentaire, premier employeur industriel de France, est au cœur de l'économie nationale. Malgré les nouveaux enjeux auxquels elle doit faire face (restriction d'eau, augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières...) la filière, qui joue un rôle clé dans l'aménagement et la vitalité du territoire puisqu'elle transforme 70% de la production agricole française, continue d'innover et de créer des emplois. Les entreprises de l'agroalimentaire maintiennent une dynamique d'embauche importante avec près de 211 000 déclarations préalables à l'embauche entre juillet 2022 et juin 2023.

Engagée en faveur de l'emploi, de l'attractivité et de l'égalité femmes-hommes, la filière agroalimentaire propose à tous les publics et notamment ceux éloignés de l'emploi, des métiers accessibles à tout niveau de qualification, des opportunités de formation et de réelles perspectives d'évolution, pour permettre à chacun d'exercer durablement dans le secteur.

Au cours de cette 3^e Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire, plusieurs centaines d'événements et animations sont organisés, à distance ou en présentiel, sur l'ensemble du territoire. L'ambition cette année est d'en doubler le nombre pour faciliter la rencontre entre les professionnels du secteur, les demandeurs d'emploi, les personnes en reconversion, les cadres et salariés en recherche de mobilité ou encore les jeunes en réflexion sur leur orientation. Des visites d'usines et des rencontres avec des collaborateurs seront particulièrement mises en avant pour permettre à tous de découvrir la réalité de ces métiers en pleine transformation.

Frédéric Sévignon, Directeur régional de Pôle emploi Bretagne : « *L'agroalimentaire, premier employeur en France, est un secteur accessible à tous qui s'adapte aux évolutions et aux attentes des consommateurs. La filière, riche d'une diversité de métiers, présente des besoins de recrutement importants. Les professionnels du secteur peuvent compter sur les équipes de Pôle emploi pour les accompagner dans l'identification de nouveaux profils de candidats notamment via des méthodes de recrutement alternatives. À travers cette Semaine nationale, Pôle emploi compte bien s'appuyer sur son réseau pour mettre en avant les métiers de l'agroalimentaire, les opportunités de formation et faciliter les recrutements des entreprises.* »

Laurent Dulau, Président du Réseau des ARIA de France : « *'Les entreprises agroalimentaires forment et recrutent dans toute la France !', voici le message que nous portons pour cette 3^e édition de la Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire. À cette occasion, nos entreprises se dévoilent auprès des demandeurs d'emploi, des personnes en reconversion et des scolaires : venez rencontrer des collaborateurs passionnés, découvrir des métiers variés, observer des univers de travail multiples et apprécier des produits sans cesse innovants ! Notre vocation est de nourrir les femmes et les hommes, d'assurer une alimentation saine et durable sur nos territoires. Rendez-vous sur le nouveau site www.lagrorecrute.fr !* »

Jean-Philippe André, Président de l'ANIA : « *Nos 17 000 entreprises, composées à 98% de TPE- PME réparties sur tout le territoire, sont confrontées à des besoins en recrutement de plus en plus importants. Cette pénurie de main-d'œuvre va s'accroître avec les nombreux départs en retraite à*

¹ Association pour l'emploi des cadres techniciens et ingénieurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

venir d'ici 2030. Il est donc primordial de faire évoluer nos modes de recrutement, de poursuivre nos actions en faveur de l'insertion professionnelle de tous les publics et de mettre en lumière les différents métiers de notre secteur. Il faut aussi valoriser davantage ces emplois auprès des jeunes : l'alimentation saine et durable, l'innovation permanente, la digitalisation de nos process et l'attractivité économique de nos métiers doivent les motiver à nous rejoindre. À travers les initiatives nationales et territoriales comme la Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire, le grand public doit prendre conscience du rôle majeur et des opportunités de notre industrie, engagée pour la France et son rayonnement à l'international. »

Valérie Fenaux, Déléguée régionale Apec Hauts-de-France : *« Dans un contexte de dynamique du marché de l'emploi cadre qui exacerbe les tensions de recrutement, l'industrie agroalimentaire doit poursuivre le développement de son attractivité vis-à-vis des cadres, notamment auprès des femmes et des jeunes diplômés. Avec cette 3^e édition, nous sommes de nouveau mobilisés, aux côtés des acteurs majeurs du secteur, pour promouvoir les nombreuses opportunités d'emploi, en particulier dans les métiers cadres. Face aux transformations numériques, sociétales et aux enjeux de transition énergétique et environnementale, les entreprises agroalimentaires doivent relever de nouveaux défis et rechercher les compétences qui vont leur permettre de continuer d'innover. »*

Mylène Gabaret, Directrice Générale de l'Apecita : *« À l'heure où les prises de conscience sur la qualité de notre alimentation place toute l'industrie alimentaire au cœur des attentes sociétales, il est naturel que l'APECITA s'associe à la Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire pour accompagner les évolutions et transmettre au plus grand nombre l'envie de rejoindre les entreprises de ce secteur. De belles opportunités de carrières existent, pour preuve, l'APECITA a collecté en 2022 plus de 4 123 postes, dont 59% en CDI. Les équipes de l'APECITA s'engagent au quotidien pour le faire savoir et le communiquer au plus grand nombre. »*

Corinne LELONG, administratrice d'OCAPIAT : *« OCAPIAT, l'opérateur de compétences de la filière de l'alimentaire, souhaite s'engager avec ses partenaires dans la Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire afin de mettre son expertise et ses moyens au service de la promotion des métiers et des carrières en faveur des entreprises de son périmètre. La Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire est l'occasion pour OCAPIAT de valoriser les travaux paritaires menés par les branches professionnelles du secteur alimentaire au sein notamment de leurs observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, au service de l'emploi et des compétences de la filière. »*

**Tous les événements en régions sur pole-emploi.fr
Les emplois, les métiers, les formations sur lagrorecrute.fr**

#lagrorecrute #tousmobilises

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais et le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

À propos du réseau des ARIA de France :

Constitué de 12 Associations régionales représentant les entreprises agroalimentaires (ARIA), ce réseau est actif au niveau des régions. Ces structures représentent la filière agroalimentaire et abordent, auprès des entreprises adhérentes, des thématiques diverses tels que l'emploi et la formation, la qualité, l'environnement, l'accompagnement économique... La Semaine nationale de l'emploi agroalimentaire, la websérie « Je viens bosser dans l'agro » ou encore le site national www.lagrorecrute.fr sont quelques exemples des projets collectifs portés par le réseau.

À propos de l'ANIA :

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 31 syndicats métiers, 5 membres associés et 17 associations régionales, représentatives de 17 372 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198

milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 450 803 salariés selon l'INSEE. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

À propos de l'APEC :

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, est une organisation paritaire qui se mobilise pour aider les cadres et les jeunes diplômé.es à partir de Bac+3, en particulier les publics les plus fragiles face à l'emploi. En tant qu'opérateur du Conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les cadres, l'Apec permet à ses clients, quelle que soit leur situation, de s'informer, réfléchir, se projeter et agir pour leur projet professionnel. En 2022, parmi les 157 000 cadres et jeunes diplômé.es accompagné.es par l'Apec, 100 000 ont bénéficié du CEP. Dans un contexte de difficultés de recrutements, l'Apec aide les entreprises, notamment les TPE-PME, à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin. Son observatoire analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Association combine une présence territoriale de proximité avec son jobboard : apec.fr (plus de 2 millions d'offres d'emplois cadres publiées en 2022 et 350 000 profils de cadres en recherche d'opportunités). L'Apec et ses 1000 collaborateurs et collaboratrices, est présente, avec plus d'une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte.

A propos de l'APECITA :

L'APECITA est une association paritaire, spécialiste de l'emploi pour les cadres, techniciens et ingénieurs de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement. Sa mission principale est la mise en relation des employeurs et des personnes à la recherche d'un emploi. A ce titre, elle conseille, oriente et accompagne employeurs, candidats, étudiants, jeunes diplômés et publics en reconversion, dans l'objectif de favoriser le plein emploi dans ses secteurs cibles. Au cours de l'année 2022, l'APECITA a collecté 20 854 offres d'emploi.

A propos d'Ocapiat :

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires. OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales). En 2022, OCAPIAT c'est plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel ainsi que 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines et environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Jennifer Reglain – 07 77 28 15 46 – jennifer.reglain@pole-emploi.fr

Réseau des ARIA : Jean-Bernard Guyot – 07 88 18 50 69 – jb.guyot@abea.bzh

ANIA : Benjamin Le Sant – 06 79 88 14 34 – blesant@ania.net

APEC : Mendrika Lozat – 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr

APECITA : Gaëlle Mas – 07 76 05 22 36 – gmas@apecita.com

OCAPIAT : Sabine Defrémont – 07 81 97 58 21 – presse@ocapiat.fr